Centre de justice
des Premiers Peuples de Montréal

First Peoples Justice Center
of Montréal

RAPPORT ANNUEL

Centre de Justice des Premiers Peuples de Montreal 2019-2020

CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL
RAPPORT ANNUEL
1ER AVRIL 2019 – 31 MARS 2020

Mot de la directrice : Réflexion sur une année de communauté, de stabilisation et de croissance 2

Qui sommes-nous 4

Les autochtones dans le système de justice québécois 10

Progresser vers nos objectifs: 14
- a. Donner aux autochtones les moyens de s'orienter dans le système judiciaire existant
- b. Autochtonisation et adaptation culturelle du système judiciaire
- c. La création d'un modèle de justice autochtone
- d. Améliorer la gouvernance interne, la stabilité et la structure du CJPPM

Nos programmes 19

Consulter notre communauté 34

Réussites et défis 38

Finances 40

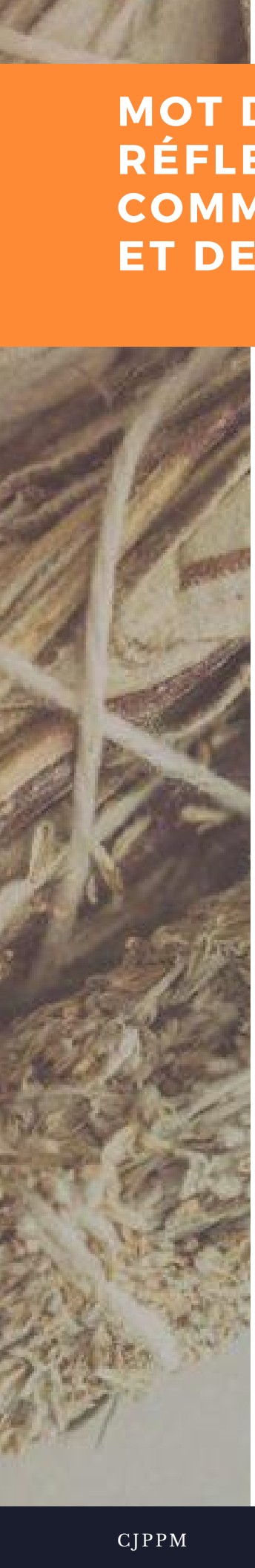

MOT DE LA DIRECTRICE: RÉFLEXION SUR UNE ANNÉE DE COMMUNAUTÉ, DE STABILISATION ET DE CROISSANCE

L'année 2019-2020 a été une année de stabilité et de croissance pour le CJPPM et a également été une année où le CJPPM s'est consacré à établir des liens et des consultations avec la communauté autochtone de Montréal.

L'équipe et le conseil d'administration du CJPPM ont redoublé d'efforts pour mettre en œuvre notre plan stratégique, en affinant notre mission et notre vision afin de clarifier non seulement notre travail au sein des systèmes judiciaires canadien et québécois, mais aussi notre vision de la justice autochtone à Montréal. Tirant les leçons de ses premières années d'existence, le CJPPM définit désormais la justice comme étant la communauté, la guérison, l'intégralité et la culture. Cette nouvelle compréhension impliquait d'accroître et d'améliorer nos services conformément à nos valeurs, notamment en développant nos programmes de culture et de guérison.

Cette année a vu une forte augmentation de la programmation et du personnel. Shazie Phillips, notre coordinatrice de la justice réparatrice, a quitté son poste pour travailler à Sken:nen A'Onsonton, Kahnawake, mais a rapidement été élue coprésidente de notre conseil d'administration avec Me Marie-Claude André-Grégoire, une avocate en droit autochtone. Notre équipe a connu une croissance significative cette année. Amy Edward est entrée en fonction en tant que coordonnatrice de la justice réparatrice, Sarah Carrière en tant qu'intervenante pour la connexion avec la communauté, Deseray Rich en tant que coordonnatrice du programme aux victimes, et Corey Thomas en tant qu'assistant administratif. Rachel Deutsch est revenue de son congé de maternité et a pris le poste de directrice intérimaire après le départ de Marla Williams pour poursuivre ses études en droit. Danielle Beaulieu est restée en tant que coordonnatrice des services d'aide juridique. Tealey Ka'senni:saks Normandin et Tom Dearhouse ont rejoint l'équipe afin de fournir des services culturels et de guérison à notre clientèle ainsi qu'à notre équipe. La croissance s'est faite en douceur et la cohésion de l'équipe est encourageante et permet de faire de grands progrès !

MOT DE LA DIRECTRICE: RÉFLEXION SUR UNE ANNÉE DE COMMUNAUTÉ, DE STABILISATION ET DE CROISSANCE

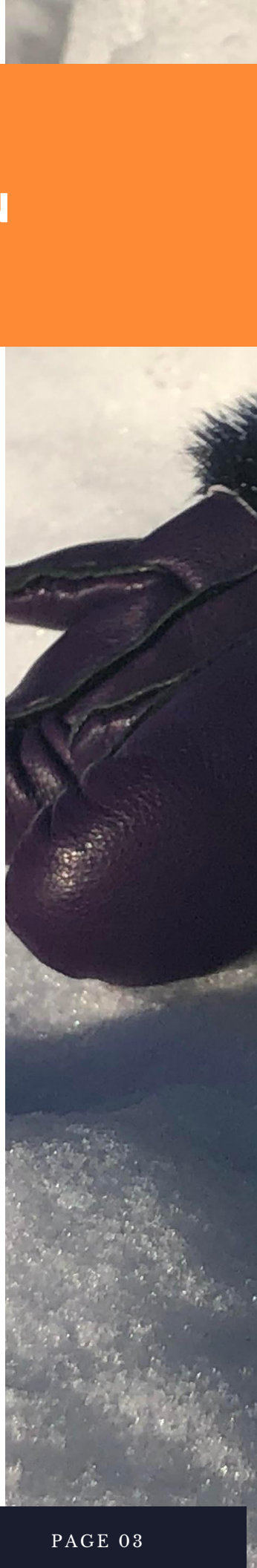

L'équipe est enthousiaste à l'idée de poursuivre son travail pour approfondir notre compréhension de la justice autochtone, répondre aux nouveaux besoins de la justice communautaire et construire notre cercle de justice ainsi que notre modèle de justice autochtone. Cette année, l'équipe a accueilli les conseils de notre comité consultatif autochtone et a tenu trois consultations communautaires afin de mieux comprendre ce que la justice autochtone signifie pour les membres de notre communauté à Montréal. Les valeurs, les connaissances et la communauté autochtones guident de plus en plus nos actions et nos principes.

Le CJPPM est plus fort et plus uni que jamais. Nous sommes de plus en plus liés à la communauté, nous répondons aux défis systémiques et nous attendons avec impatience le lancement de notre programme de justice autochtone ainsi que l'expansion de notre travail dans les prisons au cours de l'année à venir.

Ce fut un grand plaisir de continuer à travailler avec l'équipe inspirante, créative et dévouée du CJPPM et de travailler ensemble pour remédier aux injustices du système judiciaire.

Rachel Deutsch
Directrice par intérim

QUI SOMMES-NOUS

Le Centre de justice des premiers peuples de Montréal (CJPPM) a été constitué en janvier 2014 et a ouvert ses portes au début de 2017. Le Centre a ensuite obtenu le statut d'organisme de bienfaisance en juillet 2018.

Le CJPPM est né du projet Square Cabot, lancé en 2013 par le Comité de travail sur la justice du RÉSEAU, qui a établi les bases de la première stratégie montréalaise pour la sécurité et le bien-être de la communauté autochtone du Square Cabot. Le Projet a également mis en œuvre une collaboration accrue avec le SPVM, la Ville de Montréal et de nombreuses organisations communautaires afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des autochtones vivant dans un état d'itinérance au Square Cabot et ailleurs.

Le CJPPM a été créé pour fournir des services aux autochtones impliqués dans le système judiciaire, notamment des mesures de prévention au niveau communautaire, un soutien pendant les procédures judiciaires, l'incarcération, la libération et la réintégration. Il offre un soutien gratuit aux autochtones de Montréal qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'à ceux qui cherchent de l'aide pour des problèmes tels que la toxicomanie, la guérison, les aptitudes à la vie quotidienne et la gestion de la colère. Le CJPPM promeut des alternatives à l'incarcération culturellement appropriées lorsque cela est possible, travaille avec les Ainés et est en train de mettre en place un Cercle de Justice pour amener la responsabilité, la connexion avec la communauté et un sens accru du processus de justice pour ceux qui ont causé un préjudice et ceux qui en ont été victimes.

QUI SOMMES-NOUS

La **vision** du CJPPM est la suivante :

Des communautés autochtones fortes qui ont accès à des processus de justice dirigés par les communautés autochtones et ancrés dans la décolonisation, la guérison, le respect et le droit autochtone.

La mission du CJPPM est de travailler en partenariat avec la communauté autochtone et le système judiciaire de Montréal afin de

- Soutenir, informer et permettre aux Autochtones de prendre en main leur démêlés avec la justice et offrir des services judiciaires autochtones holistiques et culturellement appropriés à la population autochtone diversifiée vivant à Montréal.

- Créer, en partenariat avec la communauté autochtone de Montréal, des processus judiciaires alternatifs dirigés par la communauté autochtone et ancrés dans les valeurs autochtones.

Nos valeurs sont:
Le respect, la justice, la dignité et la compassion.
La contribution d'un financement durable des trois niveaux de gouvernement, soit fédéral, provincial et municipal, est essentielle au travail et au succès du Centre. À l'avenir, le CJPPM travaillera en collaboration avec Justice Québec pour développer un programme de mesures alternatives à la cour provinciale.

LES MEMBRES DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Depuis ses débuts, le CJPPM a fourni des services de soutien dans le cadre du continuum du système de justice aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis à Montréal.

Au fil des ans, le CJPPM a amélioré ses services grâce à une meilleure compréhension du profil de ceux qui utilisent nos services, y compris les défis auxquels ils sont confrontés.

Les personnes qui accèdent aux services du CJPPM s'identifient à plusieurs communautés de l'ile de la Tortue, notamment les Inuit, les Cris, les Innus, les Atikamekw, les Mohawks, les Anishinaabe et les Mi'kmaq, ainsi qu'aux autochtones d'autres provinces et territoires. Environ la moitié des personnes qui utilisent nos services sont Inuit. Les membres des communautés cries constituent le deuxième groupe d'utilisateurs de services, suivis des Mohawks.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser nos services, 53 % contre 46 %, avec une très faible marge pour les personnes s'identifiant comme trans ou bispirituelles. Deux fois plus de femmes inuit que d'hommes utilisent nos services. En termes d'âge, on constate une répartition assez égale des personnes de 20 et 59 ans et moins de plus de 60 ans.

Les autochtones qui utilisent nos services sont gravement touchés par les traumatismes résultant des effets bien documentés de l'histoire du colonialisme canadien, notamment les traumatismes intergénérationnels liés à l'expérience des pensionnats. Beaucoup de membres de notre communauté ont déjà eu des expériences dans le cadre de programmes de soins gouvernementaux, notamment la protection de la jeunesse et surtout le placement en famille d'accueil. Pour beaucoup, il s'agit d'une expérience négative et préjudiciable, souvent en dehors de leur communauté et de leur contexte culturel.

LES MEMBRES DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Nombre de nos usagers sont des personnes de la rue qui luttent contre la toxicomanie et les traumatismes passés. De nombreux autochtones de Montréal viennent d'autres régions de la province et du pays, et se retrouvent en milieu urbain pour échapper aux conditions sociales difficiles de leur communauté d'origine. Les Inuit et les Cris de la région du Nunavik et de la région du Conseil régional de santé cri respectivement viennent à Montréal pour obtenir des services médicaux et certains restent au lieu de rentrer chez eux. Beaucoup plus d'Autochtones viennent à Montréal pour l'éducation ou les possibilités d'emploi et, dans certains cas, l'adaptation à la vie urbaine s'avère difficile et isolante.

Le CJPPM reconnaît qu'un grand nombre de ses utilisateurs participent à des comportements illégaux résultant des conséquences du colonialisme et en sont victimes : les traumatismes, le génocide culturel et la pauvreté. Le lien entre l'implication dans le système judiciaire et les traumatismes historiques est documenté à la fois dans le rapport Vérité et Réconciliation et dans le rapport final de l'enquête nationale sur les FFADA.

Le CJPPM estime que les membres de notre communauté méritent d'être aidés à devenir en bonne santé, à accéder à la justice et à s'engager sur un bon chemin de vie. Cela est vrai tant pour ceux qui ont causé du tort que pour ceux qui en subissent. Les autochtones sont souvent victimes de la victimisation et de la criminalisation au cours de leur vie. L'article 34 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) reconnaît le droit des peuples autochtones « à promouvoir, développer et maintenir leurs structures institutionnelles et leurs coutumes, spiritualité, traditions, procédures, pratiques et systèmes juridiques distincts, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ». Cela signifie que les peuples autochtones ont le droit de guérir et d'obtenir un sentiment de justice en utilisant les moyens communautaires et culturels, tels que fournis par le CJPPM.

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS QUELQUES STATISTIQUES BASÉES SUR LES ANTÉCÉDENTS DES UTILISATEURS DE NOS SERVICES AU COURS DE LA PÉRIODE 2019-2020.

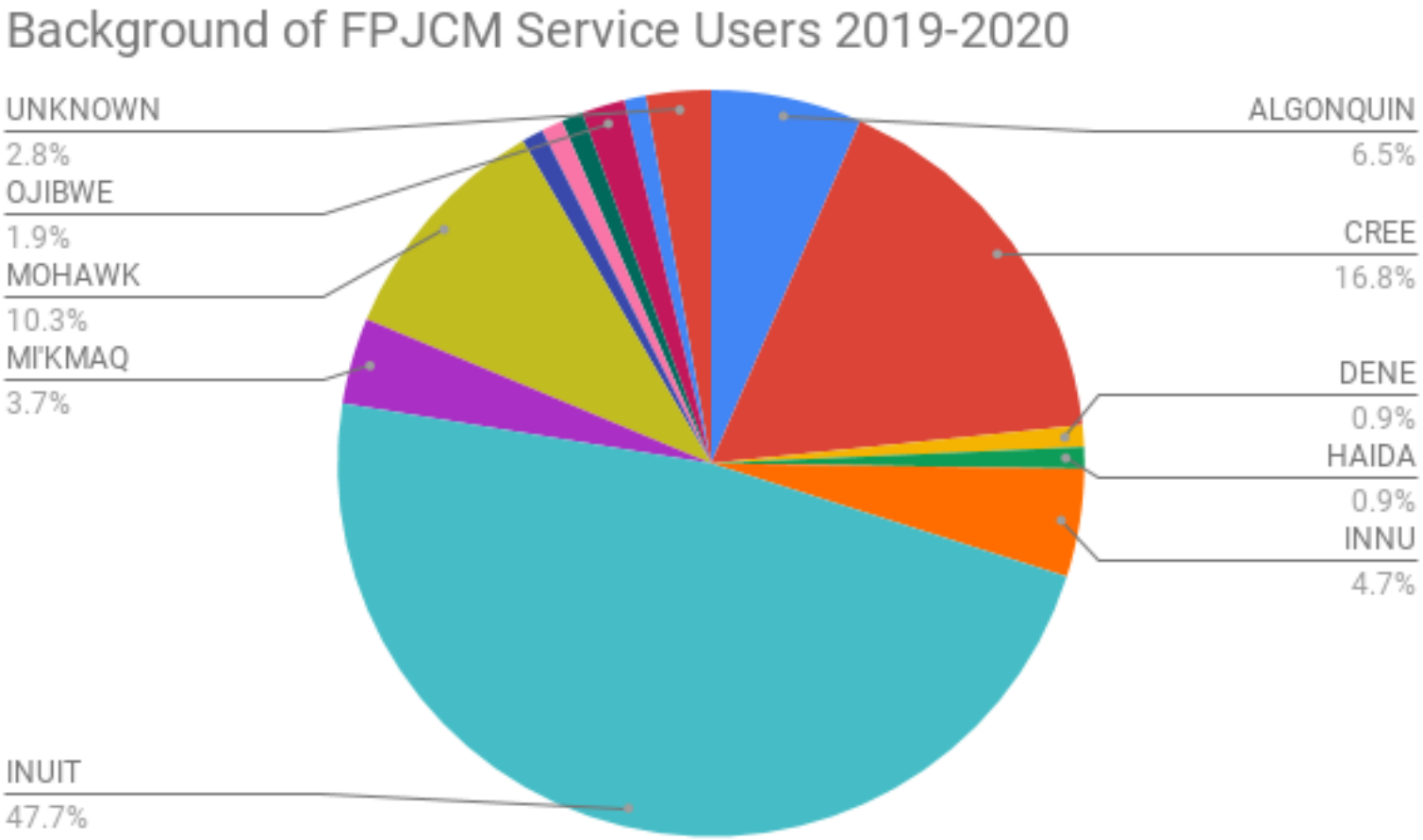

« Contexte des utilisateurs des services du CJPPM 2019-2020 »

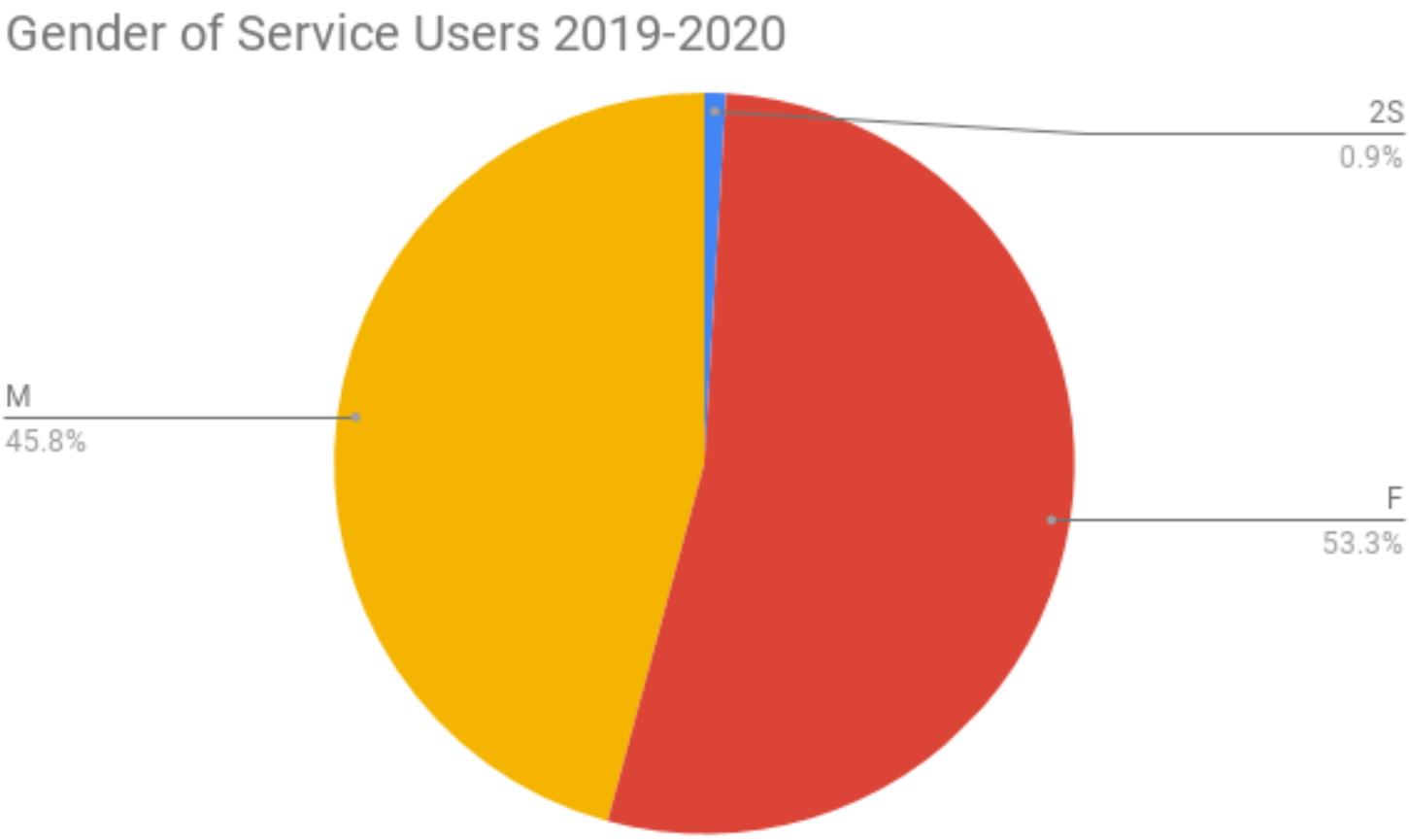

« Genre des utilisateurs du service 2019-2020 »

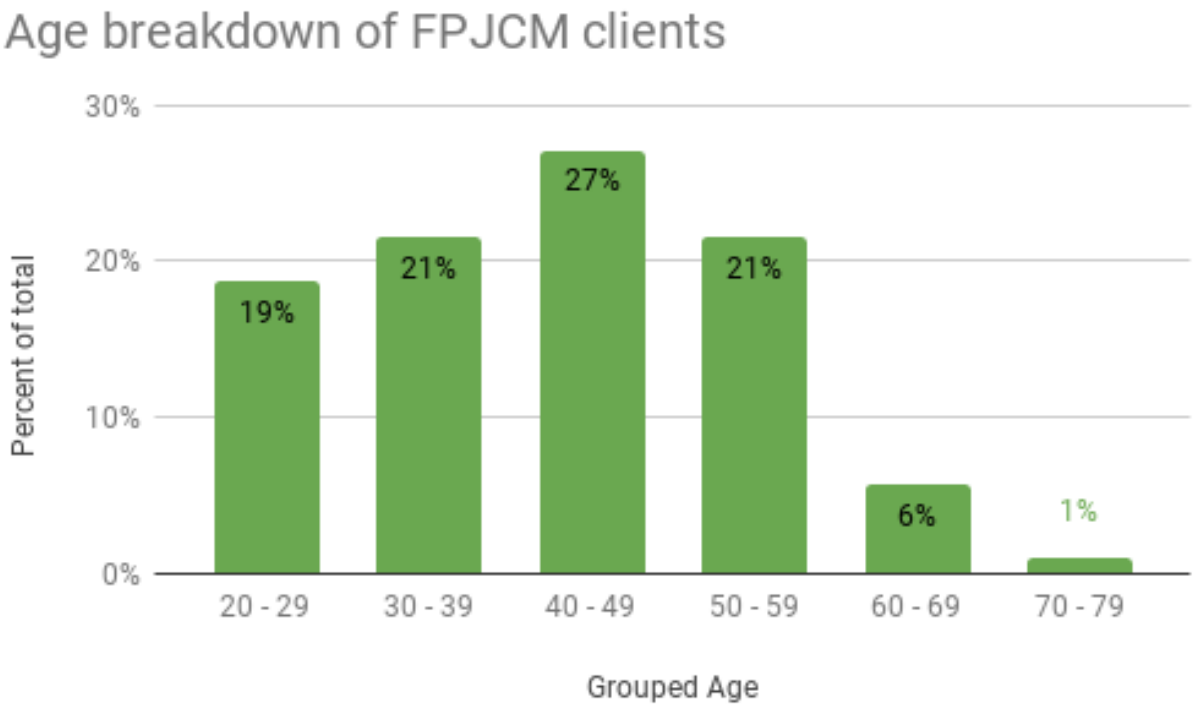

« Répartition par âge des clients du CJPPM »

LES RÉALITÉS ACTUELLES DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Au cours de la dernière décennie, Montréal a connu une croissance importante de sa population autochtone. Selon le recensement de 2016, environ 0,9 % (34 745 personnes) de la population totale de Montréal (RMR) est autochtone, ce qui représente une augmentation de 94 % par rapport au recensement de 2006. Pourtant, la communauté autochtone de Montréal est très vulnérable. En 2018, Montréal a effectué son deuxième recensement des itinérants visibles, Je Compte MTL. Les résultats de ce recensement ont montré que 12 % des personnes identifiées comme itinérantes étaient autochtones et 3 % Inuit. Cela signifie qu'à Montréal, les autochtones sont 16 fois plus susceptibles d'être itinérants que les non-autochtones, ce qui démontre leur haut niveau de vulnérabilité dans la ville.

En plus de faire face à l'instabilité, à la violence et aux problèmes de santé, les autochtones vivant dans des situations d'itinérance à Montréal sont beaucoup plus susceptibles que la population générale de commettre des délits et d'être victimes. Les statistiques du rapport Je compte MTL 2018 montrent qu'une proportion considérablement plus élevée d'autochtones ont été arrêtés, fouillés ou ont reçu une amende en 2017-2018 par rapport aux non-autochtones (57 % contre 44 %).

Les femmes autochtones se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable. Selon Statistique Canada, les femmes et les filles autochtones sont systématiquement plus exposées à la violence que les femmes non autochtones. Un rapport de Statistique Canada de 2017 (https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14785-eng.htm) a montré que le taux de violence physique et sexuelle subie par les autochtones est plus de deux fois supérieur à celui des non-autochtones.

LES RÉALITÉS ACTUELLES DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Les cas d'agression physique étaient également plus nombreux chez les autochtones, comme l'illustre le ratio de 87 incidents pour 1 000 contre 47 incidents pour 1 000 chez les non-autochtones. Les femmes autochtones, en particulier, sont vulnérables à la victimisation violente avec un taux de 219 incidents pour 1 000 habitants, soit 2,7 fois plus que celui des femmes non autochtones (81 incidents pour 1 000 habitants). Malheureusement, 14 % des filles autochtones ont déclaré avoir été victimes de mauvais traitements physiques et sexuels avant l'âge de 15 ans, et 5 % des garçons autochtones ont déclaré avoir subi la même chose (ministère de la Justice, 2017).

Le taux de violence subi par les femmes inuit, qui est 14 fois supérieur à la moyenne nationale, est plus élevé que celui subi par tout autre groupe de femmes au Canada. Pauktuutit Inuit Women of Canada écrit que « ce type de violence est enraciné dans l'inégalité de pouvoir entre les femmes et les hommes et est maintenu par les normes sociales et les stéréotypes de genre » (Pauktuutit.ca).

Bien que peu de recherches existent sur la violence subie par les autochtones LGBTQ et bispirituels (2S), des études menées aux États-Unis et au Canada montrent des taux beaucoup plus élevés de violence conjugale et d'agressions physiques et sexuelles. Les LGBTQ2S subissent souvent, avec d'autres types de violence, des violences motivées par l'homophobie et la transphobie. Parmi les répondants autochtones du projet Trans PULSE en Ontario, 43 % ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles motivées par la transphobie. La même étude a révélé que 26 % des personnes ayant été emprisonnées étaient autochtones alors qu'elles ne représentaient que 7 % de l'échantillon total de l'étude. Un groupe de discussion mené auprès de personnes bispirituelles au Québec a constaté que le personnel de certains organismes de prestation de services autochtones n'était pas favorable à l'expression de l'identité bispirituelle des participants. Les participants ont également signalé que les services généraux explicites aux LGBTQ connaissent souvent peu l'identité bispirituelle ou les préoccupations particulières des communautés autochtones.

LES RÉALITÉS ACTUELLES DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Un rapport sur l'évaluation des besoins en logement des autochtones à Montréal, basé sur une étude de huit organisations autochtones de service direct dans la ville, a été publié en 2018. L'étude a montré que les femmes inuit sont les moins susceptibles de rechercher des services de soutien, alors que des ressources thérapeutiques culturellement appropriées sont cruciales pour le bien-être général. Bien que l'étude se soit concentrée sur le logement, elle met en lumière les besoins généraux des autochtones de Montréal, et la nécessité particulière de veiller à ce que les services soient accessibles aux femmes inuit.

Selon la Commission Viens, les autochtones du Québec sont désavantagés dès leur premier contact avec le système judiciaire jusqu'à leur libération.

Une étude récente de tous les dossiers criminels dans les registres des tribunaux du Québec pour l'année 2016 (Sylvestre et coll., 2019) rapporte que le taux de judiciarisation des membres des Premières Nations est cinq fois plus élevé que celui des non-autochtones. De plus, 15 % des personnes vivant dans les communautés autochtones non inuit sont impliquées dans le système de justice, comparativement à 3 % des personnes vivant ailleurs au Québec.

Les autochtones du Québec sont non seulement surreprésentés en termes de judiciarisation, mais ils sont également confrontés à différentes conditions une fois qu'ils sont accusés, notamment la durée et le type de peine imposée. D'une part, les autochtones ont moins accès aux mesures pénales purgées dans la communauté. D'autre part, les autochtones accusés ont deux à trois fois plus de chances que les non-autochtones accusés d'être détenus au moment de leur comparution. En effet, 23 % des personnes résidant dans une communauté des Premières Nations et 30 % des accusés résidant dans un village inuit sont détenus pendant la procédure, alors que seulement 10 % des accusés non autochtones sont détenus (Commission Viens, 2019). La Commission Viens a également révélé que la durée de la détention préventive est plus longue pour les accusés autochtones que pour les accusés non autochtones.

LES RÉALITÉS ACTUELLES DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

IAu Québec, les Premières Nations et les Inuit n'ont pratiquement pas accès aux peines intermittentes ou avec sursis, 91,8 % des peines d'emprisonnement étant des peines d'emprisonnement ferme, même si elles sont souvent très courtes. Les Premières Nations et les Inuit incarcérés bénéficient très peu de la libération anticipée et donc de la possibilité de purger une partie importante de leur peine dans la communauté avec de l'aide, du soutien et des conseils. Dans l'ensemble, les autochtones sont détenus de manière disproportionnée pendant de plus longues périodes par rapport aux non-autochtones dans les prisons (Commission Viens, 2019).

En 2016, les autochtones représentaient environ 1,3 % de la population québécoise et 4,4 % de la population carcérale provinciale. Au cours de la dernière décennie, l'incarcération en prison pour cette population a doublé. Le ratio de personnes incarcérées est particulièrement élevé pour les Inuit (61 pour 1000 inuit), les Innus (19 personnes pour 1000 habitants) et les Algonquins (16 personnes pour 1000 habitants).

La langue reste également un obstacle majeur pour les autochtones dans le système carcéral, notamment pour la planification de la libération et les processus de libération conditionnelle. Avec 63,5 % des autochtones incarcérés qui parlent, le cri, l'inuktitut, l'anglais ou une autre langue autochtone, la majorité ne parlent pas la langue utilisée dans les établissements correctionnels du Québec.

PROGRESSER VERS NOS OBJECTIFS

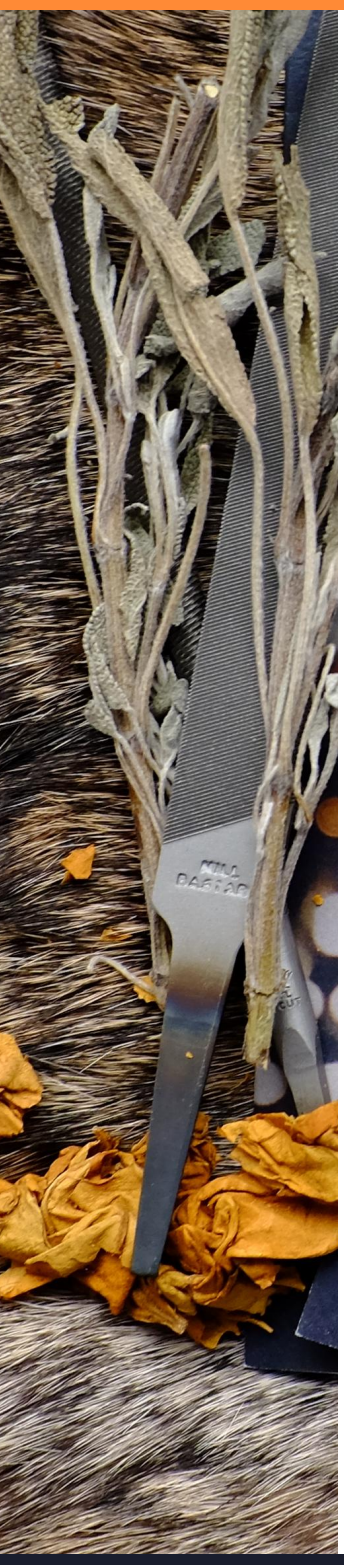

Lors de l'AGA de septembre 2019, plusieurs nouveaux autochtones ont rejoint le conseil d'administration du CJPPM. Peu après, de nouveaux membres de l'équipe ont été engagés, ainsi qu'un ainé. À peu près au même moment, le CJPPM a lancé son comité consultatif, un groupe externe d'autochtones ayant de l'expérience et des connaissances dans différents domaines et pouvant donner un avis extérieur et des conseils sur la direction et les opérations du centre. Puis, en décembre 2019, le conseil d'administration et l'équipe se sont réunis tous ensemble pour revoir notre plan stratégique existant et le mettre à jour en réfléchissant à de nouvelles valeurs et à une nouvelle vision.

Le groupe a défini les priorités suivantes pour guider nos démarches au cours des deux prochaines années.

AUTONOMISER LES AUTOCHTONES POUR QU'ILS PUISSENT S'ORIENTER DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE EXISTANT

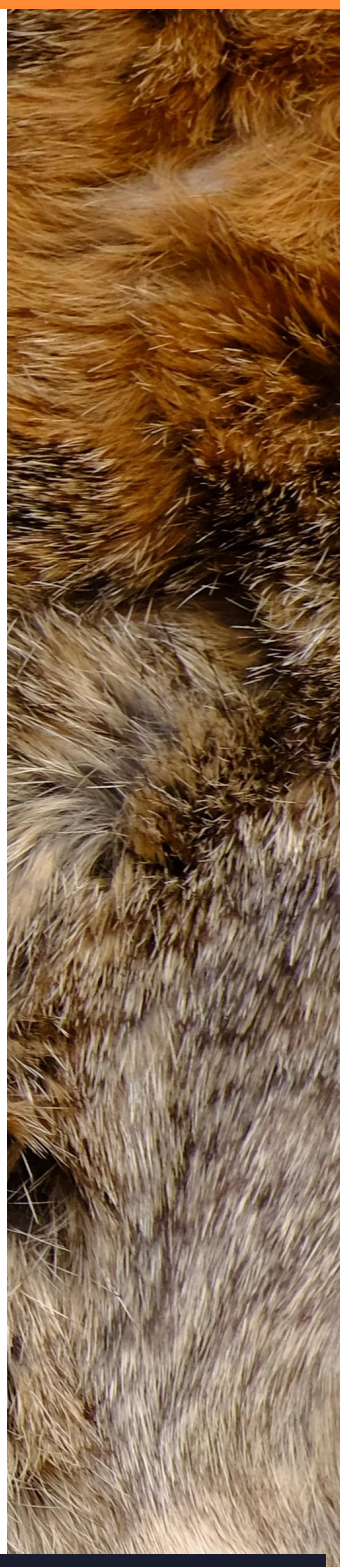

1. Augmenter les programmes de guérison et les programmes fondés sur la culture, y compris les programmes centrés sur le territoire.
2. Développer et élargir les services holistiques tout au long du processus de justice, de la prévention à l'assistance aux victimes/survivants, et au soutien aux personnes incarcérées.
3. Mettre en place des programmes de réinsertion et de suivi, accroître les programmes culturels et augmenter le nombre de personnes travaillant sur la diversion.
4. Développer des partenariats significatifs avec d'autres prestataires de services afin de combler les lacunes dans les services et d'éviter la duplication des services.
5. Améliorer la collecte de données et l'évaluation de nos services et des besoins de notre clientèle. Une meilleure connaissance des autochtones dans le système de justice de Montréal qu'ils soient ou non une clientèle existante du CJPPM.
6. S'associer à des projets de recherche existants pertinents qui répondent également à nos besoins et à nos priorités, notamment les recherches de Céline Bellot sur le profilage à l'Université de Montréal.
7. Plaider pour les changements systémiques nécessaires, par la formation, le travail en comité et les partenariats, en mettant l'accent sur les institutions publiques et le SPVM.

L'AUTOCHTONISATION ET L'ADAPTATION CULTURELLE DU SYSTÈME JUDICIAIRE PAR

1. La création d'un cercle de justice avec les membres des communautés autochtones
2. L'augmentation du détournement vers le CJPPM
3. L'amélioration des relations avec les acteurs judiciaires aux niveaux provincial et fédéral
4. Le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation des acteurs judiciaires aux réalités autochtones
5. La consolidation de la procédure judiciaire autochtone spécialisée au tribunal municipal
6. Le déroulement d'un processus de consultation avec notre clientèle
7. La participation à des comités de travail axés sur la réforme du droit et les alternatives à la justice

LA CRÉATION D'UN MODÈLE DE JUSTICE AUTOCHTONE PAR

1. Le développement d'une structure organisationnelle autochtone au CJPPM. Cela peut signifier la mise en place d'un directeur général autochtone ou d'un modèle de direction plus circulaire avec un directeur général et un directeur des opérations sous la direction des ainés, du comité consultatif et du conseil d'administration.
2. L'augmentation des programmes de guérison et de culture, y compris les programmes et cérémonies basés sur le territoire. Augmenter la présence des ainés à la CJPPM jusqu'à un ou deux jours par semaine.
3. L'exploration et la définition de la justice autochtone avec l'aide de la communauté, des ainés locaux, du conseil d'administration et du comité consultatif.
4. L'implication des membres de la communauté dans ce processus.
5. L'apprentissage d'autres communautés qui ont mis en œuvre avec succès des modèles de justice autochtones.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE INTERNE, LA STABILITÉ ET LA STRUCTURE DU CJPPM PAR

1. L'élaboration et la formalisation de politiques de gouvernance interne équitables et efficaces, notamment en matière de ressources humaines, de finances et de conseil d'administration, ainsi que la mise à jour des règlements administratifs si nécessaire.
2. L'amélioration des processus d'élection et de la transition pour les membres du conseil d'administration.
3. L'amélioration de la stabilité, de la capacité et de l'engagement du personnel, y compris la rétention du personnel, assure une augmentation annuelle des salaires pour tenir compte du coût de la vie et de la motivation des employés, des prestations de santé et de santé mentale, de la stabilité dans la gestion des finances et du recrutement de dirigeants autochtones.
4. Continuer à travailler avec le Comité consultatif pour assurer l'engagement à l'autochtonisation du CJPPM et travailler dans les structures et les valeurs autochtones.
5. L'exploration des options et, en fin de compte, la recherche d'un espace de bureau plus grand pour le centre en pleine expansion, qui répondent aux besoins de la communauté et au mandat du centre.
6. La diversification des sources de financement et de revenus, et l'augmentation de la collecte de fonds maintenant que le centre a le statut d'organisme de bienfaisance.

NOS PROGRAMMES

PROGRAMME : Services aux Victimes

Le Programme de services aux victimes a été lancé en janvier 2020 grâce à un financement du Secrétariat aux Affaires Autochtones du gouvernement du Québec pour une durée de 2 ans et demi. Ce programme vise à combler une lacune dans nos services et à fournir une aide aux membres de la communauté qui s'identifient comme victimes ou survivants de préjudices passés. Ce financement s'inscrivait dans le cadre de l'Appel à l'action Vérité et réconciliation no 40 qui stipule « Nous demandons à tous les niveaux de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, de créer des programmes et des services pour les victimes spécifiques aux autochtones, financés de manière adéquate et accessibles, avec des mécanismes d'évaluation appropriés ».

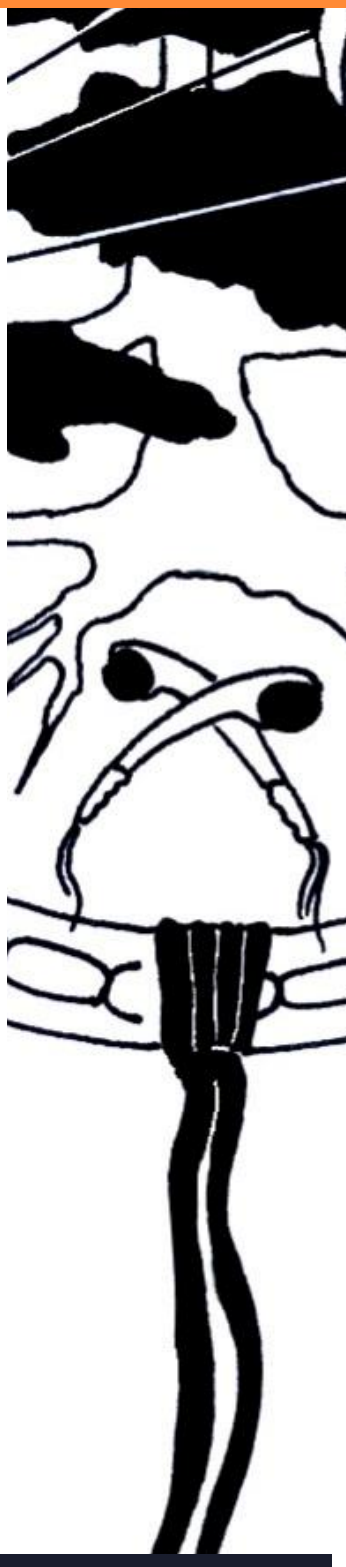

Le projet servira les populations autochtones, en particulier les femmes et les LGBTQ2S, qui ont subi des violences et sont impliquées dans le système judiciaire en améliorant l'accès aux ressources et en fournissant des services pour les aider à guérir tout en cherchant à obtenir la justice. La violence peut inclure la violence physique, la violence sexuelle, les menaces de violence physique ou sexuelle et les abus psychologiques/émotionnels.

Avant le lancement du programme officiel de services aux victimes, le CJPPM a connu une augmentation significative du nombre de personnes cherchant une assistance liée aux victimes. Au cours de la première partie de l'année 2019, le CJPPM a servi 16 victimes et a assuré 56 réunions et suivis, ce qui représente un temps considérable consacré à ce service, malgré l'absence d'un coordonnateur dédié au programme. En juillet 2019, le CJPPM a organisé une session sur le processus de recours collectif de la rafle des années 60 (Scoop) et a ensuite aidé 12 demandeurs à accéder au formulaire.

NOS PROGRAMMES

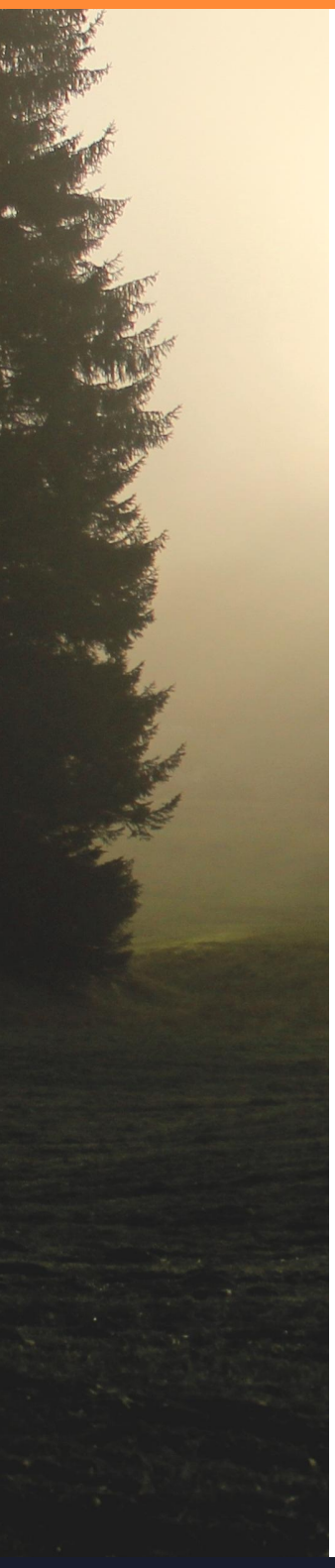

Depuis le lancement du programme en janvier 2020, six autres personnes ont bénéficié de services liés aux victimes, soit un total de 22 personnes en 2019-2020.

La coordonnatrice des services aux victimes, Deseray Rich, a été engagée et a commencé le 13 janvier 2020. Elle est d'origine inuit et innue et a grandi au Labrador. Elle a rapidement commencé à collaborer avec d'autres prestataires de services autochtones et non autochtones, notamment ceux qui s'occupent de la question des femmes autochtones disparues et assassinées, en créant des réseaux et en organisant des réunions afin d'améliorer les services aux autochtones victimes d'actes criminels. Elle a rencontré plusieurs de nos partenaires communautaires, notamment Avataq, Chez Doris, Native Montreal, l'Association québécoise de prévention du suicide chez les Premières Nations et les Inuit (AQPSNI), le Centre d'amitié autochtone de Montréal, Résilience Montréal, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, le Centre de ressources autochtones de Concordia, la Maison des Premières Nations de McGill, le Réseau autochtone urbain et le Centre pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Deseray a aidé à planifier la veillée communautaire pour les FFADA qui s'est tenue au Centre d'amitié autochtone en février 2020. Avant l'événement, elle a animé un atelier de peinture thérapeutique en collaboration avec Montréal autochtone qui était lié à la question des FFADA.

NOS PROGRAMMES

Le CJPPM a rencontré deux directeurs à la CAVAC de Montréal le 10 mars 2020 pour discuter de la collaboration, du prochain programme de mesures de rechange et de la façon de mieux servir les victimes autochtones d'actes criminels. C'est la troisième fois que le CJPPM rencontre la CAVAC au cours des deux dernières années et nous continuerons à développer cette importante relation afin de mieux servir les victimes autochtones d'actes criminels.

La coordonnatrice des services aux victimes a reçu une formation sur la façon de remplir les formulaires de demande d'action collective de la Federal Indian Day School. L'équipe du CJPPM a aidé neuf membres de la communauté autochtone à remplir les formulaires de demande et leur a apporté un soutien émotionnel.

À la fin de 2019-2020, la coordonnatrice a commencé à planifier et à faciliter la programmation des groupes. Elle a lancé une activité artistique thérapeutique sur le thème « Ma culture » pour les membres de la communauté. Elle a également rencontré plusieurs ainés de la région pour discuter et planifier des cercles de guérison pour le printemps. Elle a lancé une activité artistique thérapeutique sur le thème « Ma culture » pour les membres de la communauté. Elle a également rencontré plusieurs ainés de la région pour discuter et planifier des cercles de guérison pour le printemps.

NOS PROGRAMMES

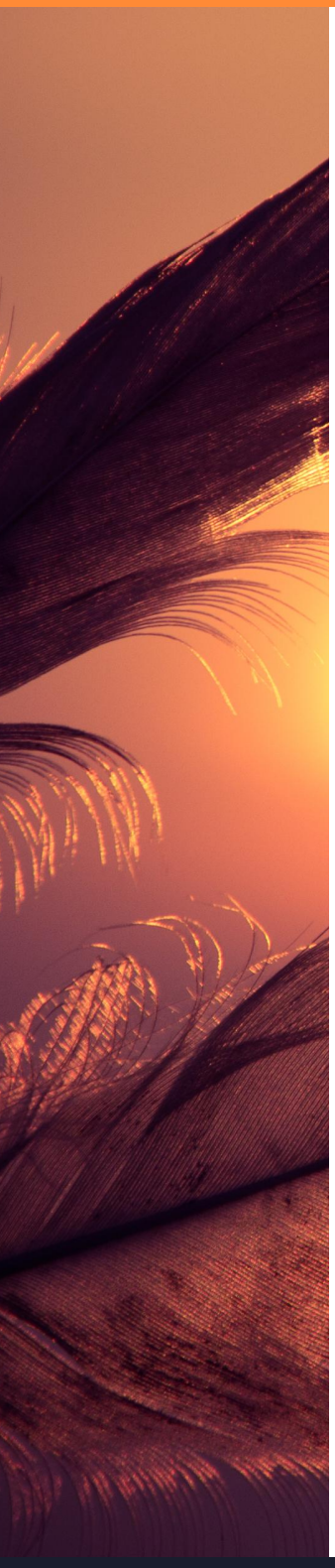

PROGRAMME : Services de Justice

En 2019-2020, le CJPPM a continué à recevoir de nombreuses demandes de la part d'organisations partenaires, d'avocats de la défense et de la Cour municipale, ainsi que de particuliers qui lui ont adressé leurs propres demandes. En collaboration avec nos partenaires, le CJPPM a assuré un nombre important de suivis psychosociaux.

Le Centre s'est concentré sur la consolidation et le développement des services de soutien aux autochtones en conflit avec la loi, y compris les références, les plans d'intervention, les groupes de guérison, la prévention des crises et du suicide, les accompagnements et l'adaptation du programme PAJIC à la Cour municipale.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, le CJPPM a assuré le suivi individuel de 107 personnes, par le biais d'environ 461 connexions distinctes. Ce nombre comprend 23 cas d'information juridique (concernant les mandats, le droit de la famille, etc.) et 33 cas de soutien juridique (renvois, accompagnement au tribunal, soutien à la mise en liberté sous caution, accords de paiement, etc.) En termes de traitement des dossiers, le CJPPM a fourni un soutien psychosocial à 66 personnes pour un total de 229 suivis. Ce soutien comprend l'accueil, le suivi, les plans de bien-être, les orientations, l'intervention en cas de crise, l'accompagnement, la défense des droits, le plan de libération et l'aide à la mise en liberté sous caution.

NOS PROGRAMMES

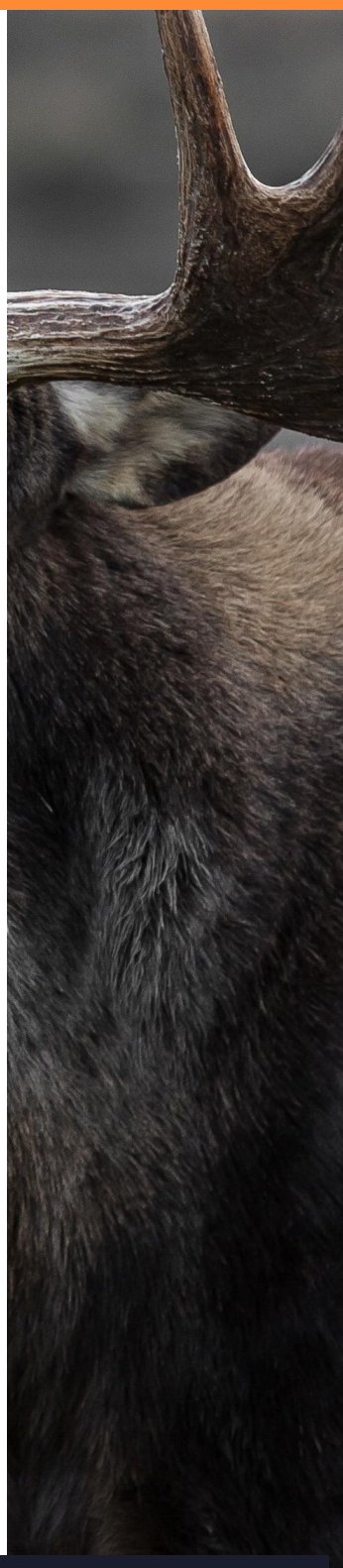

PROGRAMME : Connexion à la Communauté et aux Heures de Service

Le programme Connexion à la communauté a été lancé en octobre 2019 grâce à un financement de la Fondation McConnell. Ce programme vise à fournir des moyens culturellement appropriés et innovants pour superviser les membres des communautés autochtones engagés dans des accords de service communautaire ou d'heures compensatoires. L'approche utilisée consiste à répondre aux besoins systémiques, communautaires et personnels de l'individu afin qu'il puisse devenir un membre actif de la communauté autochtone de Montréal et redonner aux autres membres de la communauté. Le système judiciaire canadien sépare les personnes qui ont causé du tort à la communauté, mais ce programme vise à les ramener dans la communauté et à les encercler de soutien et de liens.

Sarah Carrier a été embauchée en tant qu'assistante sociale pour le programme The Connection to Community Case Worker. Elle est Inuk, parle le français, l'anglais, l'espagnol et l'inuktitut et a des liens étroits avec la communauté inuit urbaine.

En plus de superviser les heures de service communautaire et compensatoire, Sarah a organisé et coordonné une série d'ateliers centrés sur l'art et la culture pour que les membres de la communauté puissent renouer avec leurs racines et guérir en partie grâce à l'art et à l'artisanat. En plus des ateliers, tous les mardis, un lieu de rencontre pour le bien-être des autochtones est organisé, où des livres, des fournitures artistiques et des collations sont mis à la disposition des participants, ainsi que des billets pour le transport en commun. Les discussions portent sur les sujets abordés par les participants au lieu de rencontre, qu'il s'agisse d'un événement récent ou de souvenirs, afin d'offrir un espace de soutien. Grâce à leur participation à la programmation de groupe, le CJPPM est également en mesure d'offrir aux participants des ressources culturelles supplémentaires et un accès aux ainés s'ils le souhaitent.

NOS PROGRAMMES

En 2019-2020, le CJPPM a supervisé un total de 12 personnes pendant leurs heures de travail communautaire et a assuré plusieurs suivis par personne. Il y a eu 5 participants pour les heures compensatoires. L'accomplissement des heures est très important, car il est crucial pour remplir les conditions de probation et éviter la (ré)incarcération.

Prochaines étapes: Le CJPPM espère continuer à s'appuyer sur les succès du service d'intérêt général en proposant d'autres moyens de mener à bien les engagements d'une manière qui permet aux individus de guérir et de redonner à eux-mêmes et, par conséquent, à la communauté.

Une façon d'élargir le programme est de créer un accord directement avec la Cour municipale afin que le CJPPM puisse gérer de manière indépendante les heures de travail compensatoires sans avoir à passer par le YMCA, qui est l'intermédiaire actuel. Cela rendrait le programme plus efficace et permettrait aux services judiciaires autochtones de rester dans la communauté autochtone.

L'agent chargé du dossier travaille également à l'élaboration d'une formation de sensibilisation culturelle pour les agents de probation. Cette formation tient compte du fait que de nombreux membres de la communauté retombent dans les failles du système judiciaire lorsqu'ils manquent des rendez-vous et ne se sentent pas entendus ou compris par leur agent de probation. L'agent a déjà discuté avec les services de probation de Montréal de la possibilité de faire venir les agents de probation dans la communauté pour rencontrer leur clientèle plutôt que de les obliger à se rendre au bureau de probation pour leurs réunions. Les agents de probation alterneraient régulièrement entre les réunions au Centre de justice des Premières Nations de Montréal et dans d'autres organisations de la communauté autochtone.

NOS PROGRAMMES

Le programme Connexion à la communauté continue de déterminer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les autochtones de Montréal lorsqu'ils naviguent dans le système judiciaire et réagira de manière créative et culturellement appropriée pour améliorer le bien-être, accroître les droits et répondre aux besoins de la communauté.

PROGRAMME : Justice réparatrice et mesures alternatives

Notre coordinatrice de la justice réparatrice, Shazie Phillips, est partie en septembre 2019 et Amy Edward est entrée dans l'équipe, d'abord comme coordinatrice des projets spéciaux à temps partiel, puis comme nouvelle coordinatrice de la justice réparatrice. Amy est Mohawk des Six Nations de la rivière Grand. L'objectif de ce programme est de construire notre Cercle de Justice communautaire, un modèle passionnant de justice autochtone qui sera utilisé comme outil de médiation communautaire et aussi pour le programme de mesures de rechange (PMR) du Québec, actuellement développé par le ministère de la Justice. L'objectif du Cercle de justice est de fournir aux membres de la communauté autochtone de Montréal des alternatives de justice réparatrice au processus judiciaire régulier. L'objectif du cercle de justice est de développer un plan de bien-être avec l'individu qui lui permet de travailler sur sa stabilité et sa responsabilisation avec le soutien des membres de la communauté.

Amy a commencé par consulter et promouvoir le cercle de justice en rencontrant toutes les organisations autochtones et liées à la justice à Montréal : Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Equijustice, les Ressources humaines des Premières Nations, Chez Doris, l'équipe autochtone Batshaw, la SPAQ, le RÉSEAU, Montréal Autochtone, Résilience Montréal, l'association des étudiants autochtones de McGill, CAVAC et Makivik. Elle a également aidé à préparer et à faciliter notre consultation communautaire en octobre 2019. De plus, elle a aidé à préparer deux autres consultations (une en anglais et une en français) avec les membres de notre communauté et les utilisateurs de nos services en février 2020.

NOS PROGRAMMES

En janvier, l'équipe du CJPPM ainsi que notre ainé, Tom Dearhouse, et Nicolas Welt, de notre conseil d'administration, se sont présentés devant un groupe de juges à la Cour municipale. Le but était de les éduquer sur la justice réparatrice, le droit international concernant les peuples autochtones et certaines articulations du droit spécifiques aux Haudenosaunees (c'est-à-dire la Grande Loi) et ainsi de plaider pour l'expansion du programme de déjudiciarisation existant à la Cour municipale. Les juges présents ont réagi très positivement à cette présentation.

Programme de la Cour Municipale

Le CJPPM a apporté plusieurs ajustements et améliorations au programme d'accompagnement autochtone à la Cour municipale de Montréal cette année. Ce programme est dirigé par Danielle Beaulieu, coordonnatrice des services d'appui à la justice. S'inspirant des tribunaux autochtones spécialisés, notamment à Ottawa et Toronto, le CJPPM vise à passer du modèle PAJIC à un processus de justice plus souple en termes de critères d'exclusion et de finalisation. Cela inclut une approche plus holistique et de réduction des préjudices, ainsi qu'une compréhension des traumatismes historiques, aux critères d'admission et de finalisation du programme.

En ce qui concerne les suivis individuels, l'équipe du CJPPM joue un rôle clé en ce qui concerne les rencontres communautaires au Centre d'amitié autochtone de Montréal, qui diffèrent considérablement des autres programmes d'accompagnement judiciaire établis à la Cour municipale, y compris le programme PAJIC régulier. De plus, cela reflète une reconnaissance de l'importance d'un environnement culturellement sûr et accueillant dans le contexte de la justice réparatrice.

NOS PROGRAMMES

Plusieurs éléments culturels ont été introduits dans les séances autochtones de la Cour municipale de Montréal : une ouverture autochtone (généralement en inuktitut ou en mohawk) avant le début de la séance, la fourniture de banik et d'autres aliments traditionnels, et l'invitation de ressources clés aux dates du tribunal (conseillers parajudiciaires de la SPAQ, Porte ouverte, etc.). Le Centre travaille également avec notre ainé, Tom Dearhouse, qui a régulièrement programmé des visites avec notre clientèle dans le cadre de leurs plans de bien-être.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, le programme a permis d'aider de nombreux membres de communautés autochtones à éviter une nouvelle judiciarisation au tribunal municipal.

Dans notre programme de la Cour municipale en 2019-2020, il y en a eu :

- 26 dossiers actifs, environ 102 suivis individuels dans le cadre des services de soutien à la justice de la cour municipale ;
- 65 % des participants étaient des Inuit (17) ;
- 35 % étaient des Premières Nations (Cris, innus, mi'kmaq et algonquins) ;
- 12 hommes et 14 femmes ;
- 11 finalisations, dont 7 en matière pénale ;
- 420 billets retirés ou suspendus ;
- 13 dossiers criminels ont été retirés ;

NOS PROGRAMMES

Dans un proche avenir, le CJPPM, en collaboration avec la poursuite à la Cour municipale de Montréal, se propose de travailler à la réalisation des objectifs suivants :

1. Une meilleure identification des délinquants autochtones (poser systématiquement la question à toute personne comparaissant devant le tribunal) afin de les orienter vers notre processus de justice adapté. L'objectif est de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des autochtones en détention, à évaluer correctement ce processus en faisant appel à un évaluateur tiers et à publier des rapports annuels détaillés (Appel à l'action n° 30 de la Commission Vérité et Réconciliation).
2. Création d'un comité interne pour diriger et contrôler ce programme, qui comprend un juge, un procureur de la Couronne, un avocat de la défense, des travailleurs autochtones auprès des tribunaux, des travailleurs Gladue et un superviseur du programme de libération.
3. Création d'un environnement de sécurité culturelle par:

- Former régulièrement les juges et les procureurs sur les réalités historiques et contemporaines de la vie des peuples autochtones afin de promouvoir des interventions compétentes ;
- Participation des parties prenantes autochtones à toutes les réunions extrajudiciaires (animation des réunions assurée par le CJPPM) et aux séances judiciaires ;
- Présence d'interprètes afin que les participants puissent s'exprimer dans leur langue maternelle ;
- Inclusion d'éléments culturels, y compris les ouvertures traditionnelles, le balisage et l'éclairage d'un Qulliq ;
- Adoption d'une approche tenant compte des traumatismes ;
- Adoption d'une approche non conflictuelle et de réduction des risques en matière de consommation de substances.

NOS PROGRAMMES

4. La présence régulière de travailleurs sociaux du CJPPM pour faciliter les services d'aide à la justice au tribunal municipal, y compris l'aide à la mise en liberté sous caution et les plans de bien-être.
5. La mise en place d'une salle d'audience et d'un processus spécialisés indépendants du PAJIC, présentant les caractéristiques suivantes:

- Proposer une justice réparatrice;
- Propose des peines individualisées en proportion de sa culpabilité morale telle qu'elle est atténuée par les réalités historiques et contemporaines vécues par les peuples autochtones;
- Encourager la prise de décisions judiciaires créatives et éviter l'emprisonnement des autochtones dans des établissements pénitentiaires;
- Assurer des audiences deux fois par mois;
- Veiller à ce que toutes les infractions soient admissibles;
- Désignation d'un juge autochtone coordinateur de l'AJP;
- Mettre à disposition des locaux pour les bureaux du CJPPM et/ou de la SPAQ;
- Élaborer une entente pour permettre la préparation de véritables rapports Gladue ;
- Promouvoir l'embauche de personnel autochtone à la Cour municipale;
- Création d'une brochure explicative du programme, traduite dans les principales langues autochtones parlées à Montréal.

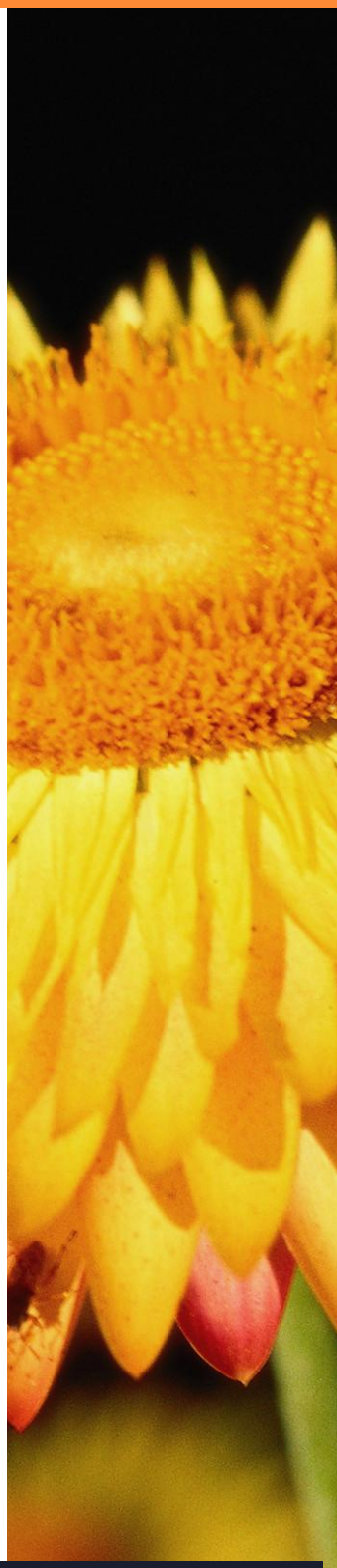

PROGRAMME : CULTURE ET GUÉRISON

En 2019, le CJPPM a commencé à travailler avec Tom Dearhouse, un ainé mohawk et une ressource culturelle. Il apporte régulièrement un soutien individuel et collectif à l'équipe du CJPPM ainsi qu'aux membres de la communauté qui souhaitent le rencontrer.

Au printemps 2019, le CJPPM a organisé le SMART Recovery Program, qui offre un soutien aux personnes qui consomment des substances et recherchent une alternative aux AA scientifiquement fondée. Le 11 mai 2019, Cedar and Gold a organisé un atelier de chasse sur terre pour deux hommes autochtones.

En 2019-2020, le CJPPM s'est associé à Tealey Ka'senni:saks Normandin pour offrir des cercles de partage et de guérison aux survivants du système de protection de la jeunesse, en particulier les survivants de la rafle des années 60. Tealey a proposé les ateliers une fois par mois à partir de l'automne 2019 et en 2020, elle a prévu de porter les séances à deux fois par mois. Pendant COVID-19, elle étudie la possibilité de proposer des groupes en ligne.

En janvier et février 2019, le CJPPM a proposé une programmation culturelle inuit comprenant des bijoux en peau de phoque et la fabrication de mitaines. Cette programmation a été mise à la disposition de ceux qui effectuaient des heures de travail compensatoire et communautaire ainsi que des membres des communautés autochtones à la recherche d'un lien culturel et d'une guérison.

En 2020-2021, nous nous réjouissons de poursuivre et d'élargir notre programmation culturelle.

NOS PROGRAMMES

Sensibilisation et comités:
En 2019-2020, l'équipe du CJPPM a continué à créer des programmes de formation de sensibilisation visant à éduquer les acteurs judiciaires sur les réalités et les questions autochtones, notamment en ce qui concerne le système judiciaire (taux d'incarcération, femmes et filles autochtones disparues et assassinées, etc.). Les principes de Gladue et les formes alternatives de justice ont également été inclus dans le programme. Le CJPPM a utilisé ce programme pour former les acteurs judiciaires et communautaires, tels que les juges de la cour municipale (janvier 2019) et pour le rassemblement annuel des syndicats d'enseignants à Montréal (décembre 2019).

Au cours de l'année 2019-2020, le CJPPM a siégé dans de nombreux comités communautaires et du secteur judiciaire, où il a pu sensibiliser davantage ses partenaires aux réalités autochtones en relation avec le système judiciaire. Ces comités comprennent le Comité Vigie Autochtone du SPVM, le Comité régional de cohabitation de la Ville de Montréal, le Comité du projet Iskweu, le CAJI (Comité Accompagnement Justice Itinérance) et le Comité interne du PAJIC. Au début de COVID-19, le CJPPM a commencé à se réunir chaque semaine avec un comité d'organisations autochtones de Montréal ainsi qu'avec le Cercle consultatif sur la santé des autochtones de Montréal (CCMSA) afin de répondre à des besoins communs. Le CJPPM siège également au comité de révision des règlements de la ville de Montréal.

En juillet, le CJPPM a fait une présentation publique sur le processus de recours collectif Scoop des années 60 et en novembre, le CJPPM a présenté deux séances d'information publique sur les règlements relatifs aux écoles de jour pour les Indiens, à l'intention des membres de la communauté et des prestataires de services.

NOS PROGRAMMES

Apprentissage:
Le coordonnateur de la diversion a participé à la formation Gladue de Taïga Vision en juin 2019.

Me Nicolas Welt a dispensé une formation sur le processus judiciaire à tous les membres de l'équipe le 11 avril et le 8 mai 2019.

En juin 2019, le CJPPM a assisté à la cérémonie de clôture de l'enquête sur les FFADA à Ottawa et a visité les Inuit de Tungasuvvingat pour s'informer sur leurs programmes. Le même mois, le CJPPM a visité le tribunal d'Akwesasne et a rencontré plusieurs personnes qui travaillent dans le programme de justice pour apprendre comment ils intègrent les formes autochtones de justice dans leurs programmes de déjudiciarisation.

Le 31 juillet 2019, le CJPPM a invité plusieurs avocats de la défense à venir déjeuner pour discuter de nos services et des mesures alternatives.

Deux membres du personnel du CJPPM ont assisté au Comité de Vigie du SPVM/Ville de Montréal le 8 août 2019 pour donner une formation sur les approches de justice réparatrice des différents corps policiers du pays.

En novembre 2019, le coordinateur des services de soutien à la justice a suivi une formation axée sur la justice à Vancouver et Victoria, tout en observant les procédures judiciaires autochtones et en assurant la liaison avec les travailleurs autochtones de la justice en Colombie-Britannique.

NOS PROGRAMMES

En mars 2020, le CJPPM a organisé une grande formation d'une semaine sur les cercles de justice pour un groupe de trente membres et travailleurs de la communauté autochtone de Montréal, dont l'équipe du CJPPM et certains membres du conseil d'administration. La formation devait être dispensée par British Columbia Justice Initiatives. Malheureusement, en raison de COVID-19, cette formation a été annulée et sera probablement reprogrammée à l'automne 2020.

En février, l'équipe du CJPPM a reçu une formation sur le droit carcéral et le processus de justice pénale de Nadia Golmier, Candice Nawar et Nicolas Welt. Le même mois, l'équipe du CJPPM et le Conseil d'administration ont suivi une formation sur les responsabilités du Conseil d'administration avec le COCo.

Formation d'équipe:
L'équipe a fait une retraite d'une journée en août 2019 pour discuter des changements à venir au sein de l'équipe et pour passer en revue le travail des derniers mois. En mars 2020, la nouvelle équipe élargie a fait une retraite d'une nuit pour discuter de la vision stratégique, des plans de travail, et pour réaffirmer les descriptions de poste et le flux de travail. Au cours de cette retraite, l'équipe a participé à un cercle de partage avec Vicky Boldo, une ressource culturelle/ainée.

Le 30 novembre 2019, le conseil d'administration et le personnel se sont réunis pour mettre à jour le plan stratégique avec l'aide d'Alexandre Bacon, un consultant externe. Ceci est un exercise que le centre continue de faire annuellement afin d'assurer une vision continue et le développement stratégique des services du CJPPM.

CONSULTATIONS AVEC NOTRE COMMUNAUTÉ

Consultation avec nos partenaires et la communauté:
La mission plus large du Centre de justice des Premières Nations de Montréal est d'autochtoniser les systèmes de justice de Montréal, notamment en éduquant les principaux acteurs, afin de s'engager auprès de personnes autochtones d'une manière équitable, culturellement respectueuse et réparatrice. Depuis son ouverture en avril 2017, l'équipe a identifié les meilleures pratiques en matière de mesures alternatives à Toronto, Ottawa, Vancouver et Winnipeg, dans le but de développer un programme de mesures alternatives pour les membres des communautés autochtones qui sont impliqués dans le système judiciaire et qui vivent dans la région de Montréal et les arrondissements environnants.

Une consultation communautaire d'une journée a été organisée le 23 octobre 2019 à l'Espace culturel Ashukan de Montréal. Vingt-six personnes y ont participé. La journée a été fixée avec les objectifs suivants :

1. Assurer la participation des organisations autochtones de Montréal dans le processus;
2. Approfondir notre compréhension des besoins et des limites des membres de la communauté ainsi que des fournisseurs de services autochtones à but non lucratif;
3. Explorer les possibilités de collaboration et recruter des membres pour le cercle de justice;
4. Éduquer les partenaires clés en invitant des panélistes autochtones du domaine de la justice à partager leurs connaissances et leur expérience;

CONSULTATIONS AVEC NOTRE COMMUNAUTÉ

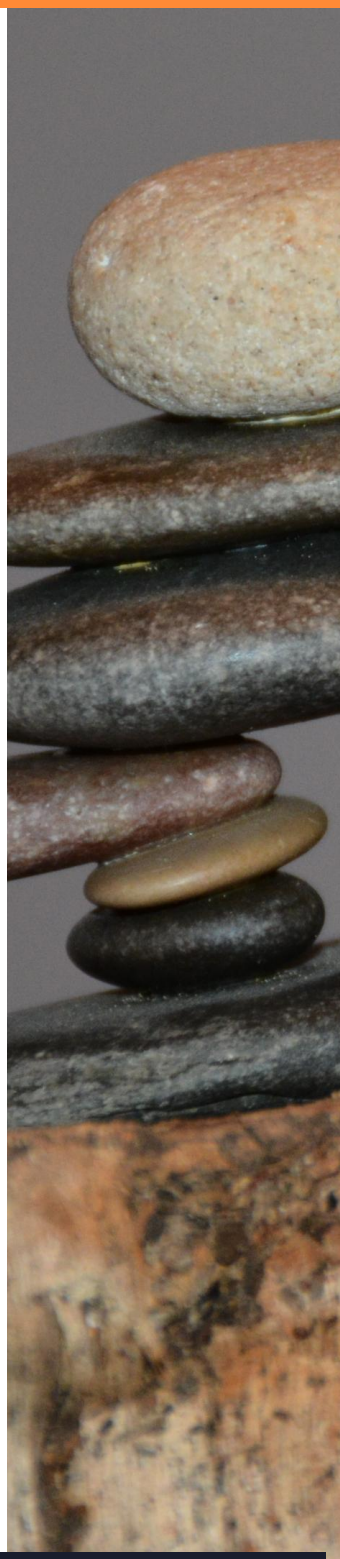

Le premier volet de la consultation communautaire du CJPPM consistait à inviter des panélistes à partager des informations sur les services juridiques autochtones, le tribunal d'Akwesasne, le Tungasuvvingat Inuit et le Sken:nen A'Onsonton. Le CJPPM a invité des partenaires de toutes les organisations autochtones de Montréal à participer ainsi que des membres des communautés autochtones.

Quelques Points Forts de la Consultation:

Les participants se sont répartis en groupes pour répondre aux questions posées par le CJPPM. Parmi les points forts des discussions, il y a eu des réflexions sur ce à quoi ressemblerait un modèle de justice holistique à Montréal. Les participants ont donné beaucoup de bons commentaires, notamment en parlant de la différence entre les réserves et les autres. Ils ont dit qu'il faut faire des petits pas, car il faut du temps pour changer les mentalités au sein du système. Les gens et les systèmes sont habitués à leurs propres façons de faire et il faut du temps pour changer.

Le groupe a estimé que la décolonisation du système judiciaire consistait à prendre le contrôle au sein des communautés. Par exemple, dans la Grande loi Haudenosaunee, ces messages de justice et de droit existaient déjà, mais comment sortir de cette façon de penser colonisée ? La justice autochtone revient à une manière traditionnelle de rendre la justice. Comment intégrer les anciennes méthodes dans la société actuelle ? Il est important de prendre le temps de s'asseoir avec les anciens et/ou les gardiens du savoir avant que celui-ci ne soit plus accessible. Il est important d'impliquer dans le processus plusieurs ainés de différentes communautés ainsi que des représentants du cercle reflétant une diversité d'âge, de sexe, de culture, etc.

CONSULTATIONS AVEC NOTRE COMMUNAUTÉ

Consultation des Utilisateurs de nos Services:
En février 2020, le CJPPM a organisé deux autres sessions de consultation, cette fois avec des membres de communautés autochtones qui utilisent nos services. Le CJPPM a versé des honoraires aux participants, dont beaucoup avaient des difficultés économiques, afin de montrer le respect de leur temps et de leurs connaissances.

Quelques Points Forts des Séances Communautaires:
Interrogé sur la signification de la justice pour le groupe, celui-ci a répondu qu'elle comprenait : l'égalité, le respect, l'aide et l'absence de jugement. Les valeurs qui leur semblaient les plus importantes dans le cadre du système judiciaire étaient l'honnêteté et la franchise, le respect, la vérité, le maintien de la paix, le fait de regarder le juge dans les yeux, la connaissance, l'acceptation et la reconnaissance des besoins et des réalités de chaque personne.

Les groupes ont donné de nombreux exemples de cas où ils ont eu le sentiment d'être traités injustement par la police et par le système judiciaire. Ils se sont sentis profilés et ciblés racialement et socialement dans les rues. Ils ont également le sentiment que le système judiciaire et le système pénitentiaire ne sont pas adaptés aux autochtones et qu'il y a un manque de soutien culturellement approprié.

Pour sortir du système judiciaire et éviter la récidive, ils avaient besoin d'un logement, de ressources sociales et communautaires, de personnes positives, d'une aide psychologique, de garder le contact avec leur culture, de créer des liens dans la communauté et de se sentir fiers.

CONSULTATIONS AVEC NOTRE COMMUNAUTÉ

Pour sortir du système judiciaire et éviter la récidive, ils avaient besoin d'un logement, de ressources sociales et communautaires, de personnes positives, d'une aide psychologique, de garder le contact avec leur culture, de créer des liens dans la communauté et de se sentir fiers.

En tant qu'autochtones urbains, ils estimaient que la communauté urbaine signifiait : la présence des ainés, le respect mutuel, la solidarité, la confiance, être écouté, la communication directe, prendre du temps pour soi afin de se calmer en cas de tension, redonner aux autres, le changement constant, devenir une deuxième famille, une famille choisie. Les travailleurs de proximité sont souvent qualifiés, mais manquent d'expérience de vie. Ils souhaitaient davantage d'aide de la part de personnes ayant une expérience de vie similaire à la leur.

RÉUSSITES ET DÉFIS

Le 16 mars 2020, le Centre d'amitié autochtone de Montréal où est logé le CJPPM a fermé ses portes en raison de la crise sanitaire provoquée par COVID-19. De nombreux services et ressources ont fermé ou réduit considérablement leurs services, ce qui a entraîné une augmentation des besoins de personnes en situation d'itinérance.

S'adapter aux défis systémiques

L'équipe du CJPPM a commencé à donner un coup de main à différents organismes de première ligne à Montréal, dont Résilience Montréal et la PAQ, afin de fournir un soutien émotionnel et judiciaire aux membres de la communauté dans les rues. L'équipe a également commencé à effectuer des patrouilles à pied dans les zones de Milton/Parc et du Plateau, où se trouvent de nombreux membres de la communauté inuit, afin de leur apporter un soutien alimentaire, émotionnel et judiciaire.

Dans le cadre de ce travail de proximité, le CJPPM a tenu un inventaire des contraventions et des témoignages d'intervention de la police tout au long de cette crise afin de disposer d'outils pour plaider en faveur d'un changement du système judiciaire. Les membres de la communauté en situation de sans-abrisme ont été particulièrement ciblés par la police et nous étudions comment aider les membres de la communauté avec des contraventions et des interactions policières négatives.

RÉUSSITES ET DÉFIS

Le CJPPM siège au Comité de vigilance co-dirigé par la Ville de Montréal et le SPVM. Le but de ce comité est d'aborder les questions de maintien de l'ordre dans la communauté autochtone, y compris la violence et la surveillance policière, les personnes disparues, les services aux autochtones en itinérance, et actuellement les questions de maintien de l'ordre pendant la crise COVID-19. Le CJPPM a demandé à plusieurs reprises un moratoire sur l'émission de contraventions aux personnes sans domiciles fixes qui dorment dehors, flânent et urinent en public pendant la crise COVID-19, car de nombreux refuges et ressources ne peuvent pas accueillir la communauté.

Pendant la crise COVID-19, le CJPPM siège également au comité du Cercle consultatif sur la santé des autochtones de Montréal (CCMAS) ainsi qu'au groupe de travail sur la réponse communautaire du C-19 pour discuter des besoins actuels et émergents de la communauté autochtone en matière de santé, d'itinérance et de justice.

FINANCES

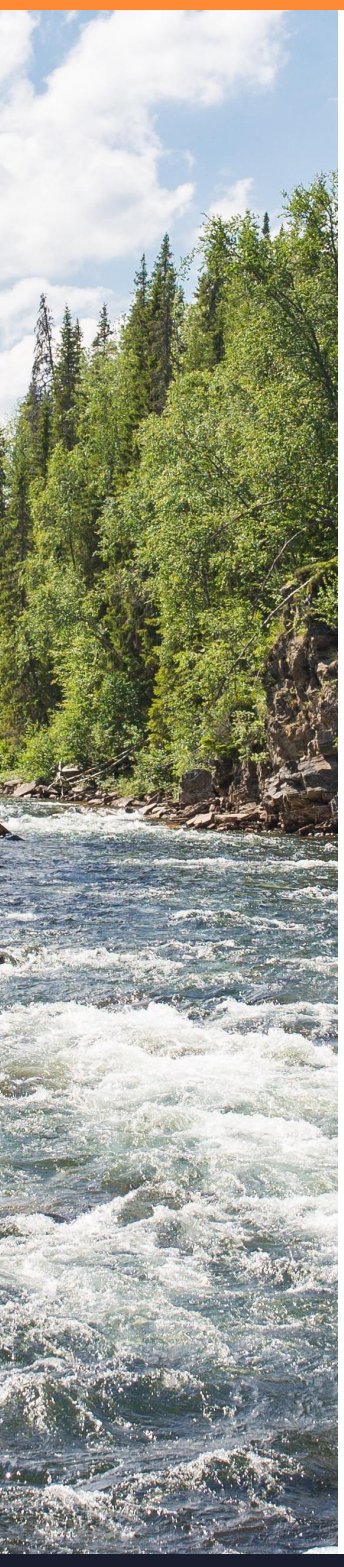

Les finances du CJPPM ont connu une croissance significative au cours de l'année dernière. Nous avons reçu des financements ponctuels par le biais de la CIUSSS (violence conjugale) et de l'Église unie (guérison traditionnelle). Nous avons également renouvelé nos ententes avec le Secrétariat aux Affaires Autochtones pour un programme de services aux victimes et avec la Ville de Montréal pour notre programme d'auxiliaire parajudiciaire municipal. Le CJPPM continue de recevoir un financement pluriannuel de la part de Services autochtones Canada (anciennement AINC) et de Justice Québec et Justice Canada. L'accord avec Justice Québec et Justice Canada sera renégocié au début de 2021, car notre programme de mesures alternatives continue à se développer.

En janvier 2020, le CJPPM a soumis une proposition de financement au Programme d'action contre le racisme de Patrimoine canadien afin de financer un poste de deux ans pour assurer le suivi des personnes qui sortent des systèmes judiciaires et carcéraux.

Il y a une demande en suspens du CJPPM concernant le financement par les Services correctionnels du Canada d'un poste d'aide à la réinsertion sociale après l'incarcération pour une durée d'un an (renouvelable).

REVENUE 2019-2020

Ville de Montréal	$30,000.00
Indigenous Services Canada	$135,360.00
Secrétariat aux Affaires Autochtones	$33,782.00
McConnell Foundation	$100,000.00
United Church	$15,000.00
CIUSSS	$10,000.00
Justice Quebec and Justice Canada	$100,000.00

Total: $424,142.00

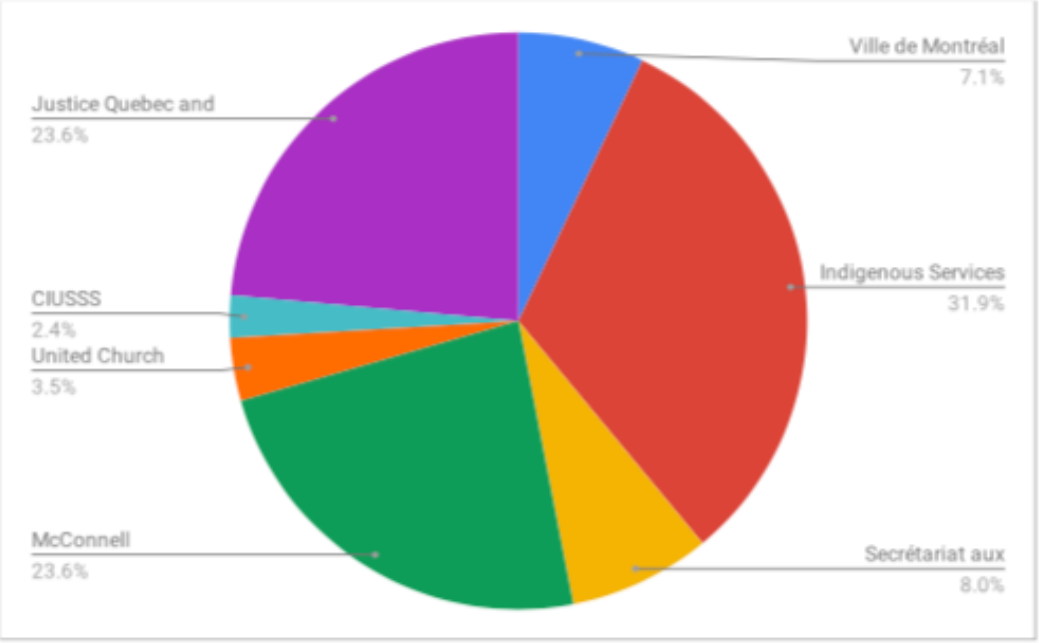

Payroll Expenses	$239,923.02
Accounting and Legal	$14,248.33
Administration	$15,518.31
Professional Fees/Honorarium	$17,676.00
Communications	$9,476.93
Training	$6,333.31
Rent	$19,500.00
Carry Forward to next year	$101,466.10

Total: $424,142.00

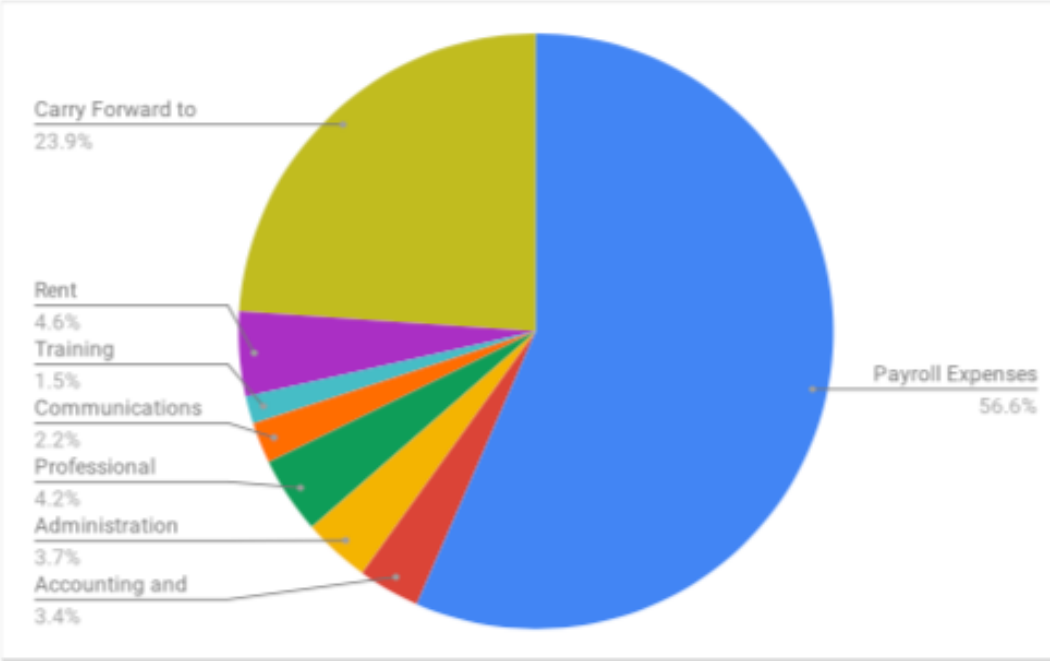

REVENUE 2020-2021

Salaries and Benefits	$443,764.00
Rent & Office Supplies	$34,950.00
Direct Program Costs	$49,471.00
Translation & Communication	$19,239.00
Travel & Transport	$19,228.00
Training and Development	$24,414.00
Professional Fees	$51,016.00
Administration	$42,929.00
Evaluation	$5,000
Miscellaneous (donations, GST Returns)	$15,000
Contingency	

Total: $705,011.00

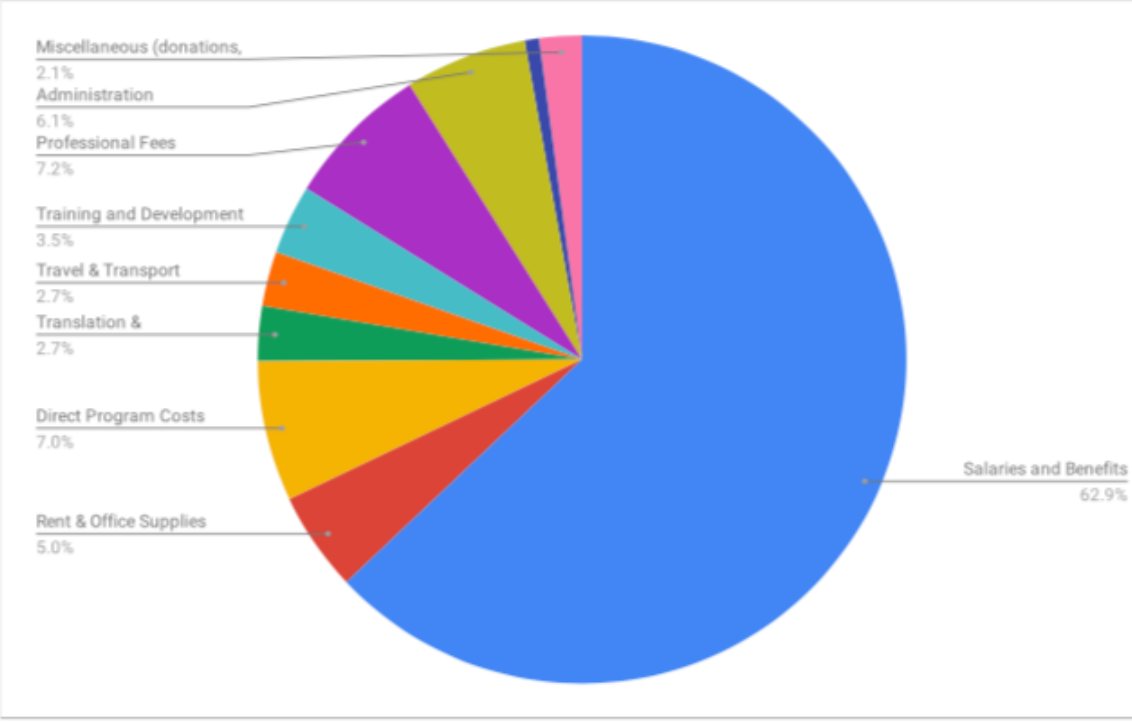

EXPENDITURES 2020-21

Salaries and Benefits	$417,324.00
Rent & Office Supplies	$46,200.00
Direct Program Costs	$49,471.00
Translation & Communication	$19,239.00
Travel & Transport	$19,228.00
Training and Development	$35,140.00
Professional Fees	$51,016.00
Administration	$41,176.00
Evaluation	$6,000
Miscellaneous (donations, GST Returns)	
Contingency	$20,217
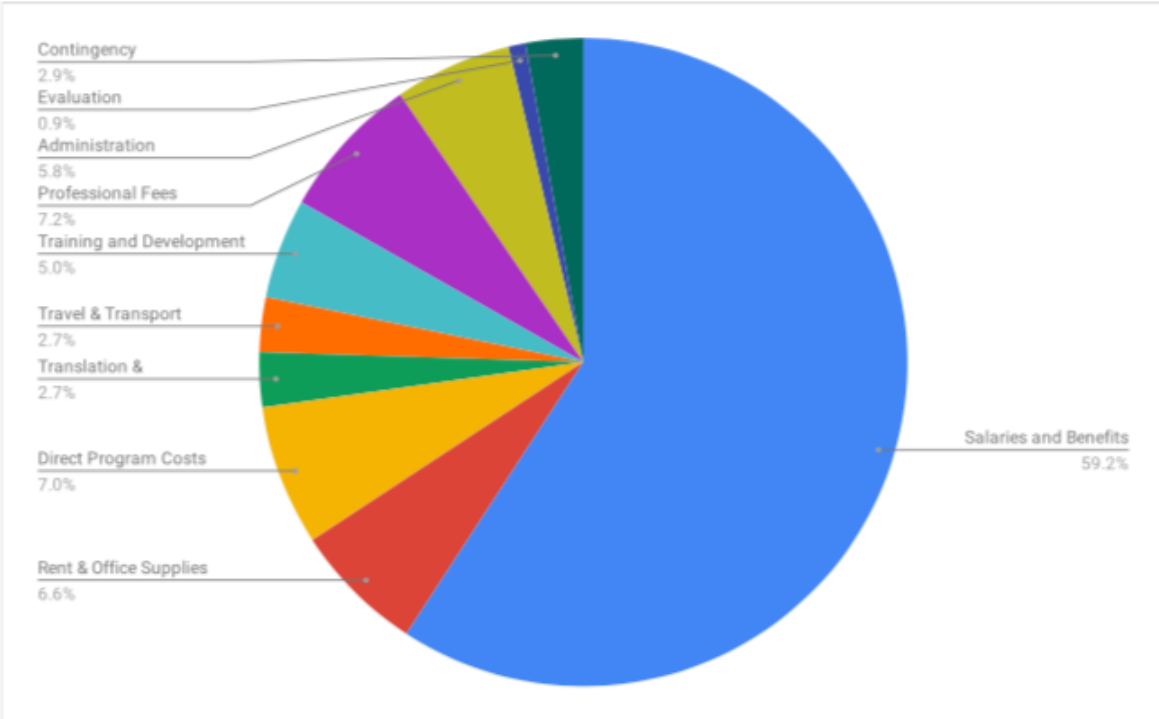
Total: $705,011.00